

联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session
Rome, 1-5 avril 2019
Recommandations du Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires
Point 10.3 de l'ordre du jour
Document établi par le Secrétariat de la CIPV

I. Contexte

1. Le présent document donne une liste des recommandations formulées par le Comité des normes (CN) à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP).

II. Modifications apportées par le CN à la liste de thèmes pour les normes de la CIPV

- 2. On trouvera dans la présente section le résumé des modifications qu'il est proposé d'apporter à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, adoptée par la CMP, qui peut être consultée sur le Portail phytosanitaire international (PPI)¹.
- 3. La modification des thèmes et de leur degré de priorité a été déléguée au CN. Ce dernier apporte des modifications à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV en ajoutant, en supprimant ou en modifiant les sujets suivants: termes et expressions présentés pour examen au Groupe technique sur le Glossaire (GTG), protocoles de diagnostic présentés pour examen au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD) et traitements phytosanitaires présentés pour examen au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP).

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. D'autres documents peuvent être consultés sur les pages de la CMP.



¹ Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/list.

2 CPM 2019/05

4. On trouvera dans les rapports des réunions du CN de mai 2018² et de novembre 2018³ l'ensemble des modifications apportées à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV en 2018.

- 5. Le CN, à sa réunion de novembre 2018, a recommandé les ajouts suivants à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, après l'examen de celle-ci par l'Équipe spéciale chargée de l'appel à propositions de thèmes 2018 (voir point 9.1 de l'ordre du jour):
 - 2018-009: NIMP 38 Déplacements internationaux de semences: Annexe 1 Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences, priorité 1.
 - 2018-011: Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte à l'égard des mouches des fruits sur la base des informations disponibles (Annexe à la NIMP 37), priorité 3.
- 6. Ci-dessous figurent les autres modifications effectuées par le CN en 2018.

A. À sa réunion de mai 2018, le CN:

1) a intégré les traitements phytosanitaires suivants au programme de travail du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires:

- Traitement par irradiation de toutes les marchandises fraîches contre *Drosophila suzukii* (2017-017), priorité 1
- Traitement par fumigation au fluorure de sulfuryle des articles en bambou contre *Chlorophorus annularis* (2017-028), priorité 2
- Traitement par irradiation contre les œufs et les larves de la famille des tortricidés (Tortricidae) (générique) (2017-011), priorité 1
- Traitement par irradiation contre tous les stades de développement dans la famille des cochenilles (Pseudococcidae) (générique) (2017-012), priorité 1
- Traitement par le froid des raisins de table contre Ceratitis capitata (2017-023A), priorité 1
- Traitement par le froid des raisins de table contre *Bactrocera tryoni* (2017-023B), priorité 1
- Traitement des copeaux de bois par la chaleur (2017-024), priorité 3
- Traitement par le froid de Citrus spp. contre *Thaumatotibia leucotreta* (2017-029), priorité 2
- Traitement générique par irradiation contre tous les insectes sauf les nymphes et les larves de lépidoptères (2017-030), priorité 2
- Traitement générique par irradiation contre Curculionidae (Coleoptera) (2017-016), priorité 2
- Traitement par le froid des fruits à noyau contre Ceratitis capitata (2017-022A), priorité 1
- Traitement par le froid des fruits à noyau contre Bactrocera tryoni (2017-022B), priorité 1
- Traitement par irradiation de toutes les marchandises fraîches contre *Epiphyas postvittana* (2017-018), priorité 2
- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Bactrocera zonata* (2017-013), priorité 2
- Traitement par irradiation contre le genre Anastrepha (2017-031), priorité 1
- Traitement par irradiation de toutes les marchandises fraîches contre les œufs et les larves de *Lobesia botrana* (2017-021), priorité 4
- Traitement par irradiation contre *Carposina sasakii* (2017-026), priorité 2
- Traitement par irradiation de toutes les marchandises fraîches contre la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* (2017-015), priorité 3
- Traitement par irradiation des marchandises fraîches contre les fourmis (Hymenoptera: Formicidae) (2017-014), priorité 3
- Traitement par irradiation contre *Bactrocera tau* (2017-025), priorité 3
- Traitement par irradiation contre Pseudococcus jackbeardsleyi (2017-027), priorité 3
- Traitement par irradiation de toutes les marchandises fraîches contre *Frankliniella occidentalis* (2017-019), priorité 3

² Rapport de la réunion du CN de mai 2018 (en anglais): https://www.ippc.int/en/publications/85924/.

³ Rapport de la réunion du CN de novembre 2018 (en anglais): https://www.ippc.int/en/publications/86854/.

CPM 2019/05 3

- Traitement par irradiation contre *Sternochetus frigidus* (2017-036), priorité 2
- Traitement phytosanitaire par irradiation des marchandises fraîches contre *Liriomyza sativa*, *L. trifolii* et *L. huidobrensis* (2018-001), priorité 2
- 2) a décidé d'attribuer le statut «en cours» aux activités visant la modification de l'expression «zone de quarantaine» (2012-006) dans le programme de travail du Groupe technique sur le Glossaire;
- 3) a mis en suspens les thèmes suivants, conformément à la demande de la CMP:
- Déplacements internationaux de grains (2008-007);
- Déplacements internationaux de fleurs coupées et de feuillage (2008-005).

B. À sa réunion de novembre 2018, le CN:

- 1) a ajouté le terme «incidence» (2018-010);
- 2) a ajouté les protocoles de diagnostic suivants:
- Mononychelus tanajoa (2018-006), priorité 1
- Citrus leprosis virus (2018-025), priorité 1
- Psyllidés vecteurs de Candidatus Liberibacter solanacearum, (2018-030), priorité 1
- Espèces de pospiviroïdes (sauf *Potato spindle tuber viroid* [PD 7]), (2018-031), priorité 2
- Acidovorax avenae sous-esp. citrulli (2018-032), priorité 2
- Meloidogyne mali (2018-019), priorité 3
- Cronartium comandrae (2018-015), priorité 4
- 3) a inclus les traitements suivants au programme de travail du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires:
- Traitements par variation de températures sous atmosphère contrôlée de la cerise contre le carpocapse des pommes (*Cydia pomonella*) et la mouche occidentale de la cerise (*Rhagoletis indifferens*) (2017-037), priorité 3 et objectifs stratégiques A et C
- Traitements par variation de température sous atmosphère contrôlée de la pomme contre le carpocapse des pommes (*Cydia pomonella*) et la tordeuse orientale du pêcher (*Grapholita molesta*) (2017-038), priorité 3 et objectifs stratégiques A et C
- 4) a retiré les traitements suivants du programme de travail du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires:
- Traitement des copeaux de bois par la chaleur (2017-024)
- Traitement générique par irradiation contre les Curculionidae (Coleoptera) (2017-016)
 - 5) a fait passer de 3 à 2 le degré de priorité du projet de traitement phytosanitaire: Traitement par irradiation contre *Bactrocera tau* (2017-025)
 - 6) a mis en suspens le projet de traitement phytosanitaire Traitement du bois par chauffage diélectrique (2007-114);
 - 7) a pris acte de la modification du titre du projet de protocole de diagnostic 2006-026, dans lequel «le complexe *Bactrocera dorsalis*» est remplacé par «*Bactrocera dorsalis*».

III. Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits

7. À sa réunion de novembre 2018, le CN est convenu de proposer à la CMP de supprimer le Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits, à moins que de nouveaux thèmes relatifs aux mouches des fruits ne soient ajoutés à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV.

4 CPM 2019/05

8. Compte tenu du fait qu'il a été recommandé d'ajouter à la Liste un seul thème concernant les mouches des fruits (*Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte à l'égard des mouches des fruits sur la base des informations disponibles* [Annexe à la NIMP 37] [2018-011], priorité 3), le CN a recommandé de supprimer le Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits, et, si nécessaire, de réunir un groupe de travail d'experts pour élaborer de nouvelles normes sur les mouches des fruits.

IV. Décisions

9. La CMP est invitée à:

- 1) *ajouter* les thèmes suivants, avec les degrés de priorité recommandés, à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV (voir également point 9.1 de l'ordre du jour):
 - i) NIMP 38 Déplacements internationaux de semences: Annexe 1 Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences (2018-009), priorité 1
 - ii) Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte à l'égard des mouches des fruits sur la base des informations disponibles (Annexe à la NIMP 37) (2018-011), priorité 3
- 2) *adopter* la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV avec les modifications susmentionnées;
- 3) *demander* au Secrétariat d'insérer ces modifications dans la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV et de mettre en ligne la nouvelle version de la liste sur le PPI;
- 4) *supprimer* le Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits, compte tenu des thèmes proposés suite à l'appel à propositions de thèmes de 2018;
- 5) *réunir* un groupe de travail d'experts chargé d'élaborer de nouvelles normes sur les mouches des fruits, s'il y a lieu;
- 6) *remercier* les membres du Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits des contributions qu'ils ont apportées au fil des ans.